

Délibération n°2025-03-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Aides à l'habitat

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	55
Pouvoirs	14
Votants	69

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 juin 2025 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Fonfrede Alain	à	Jean-François Michon
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe
Cornelissen Jacqueline	à	Delpy Daniel	Saugeras Jean-Pierre	à	Brugère Philippe
Ecurat Daniel	à	Pierre Chevalier	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette

- **Élus excusés :**

Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delibit Sandra ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly ; Vimou Barbara.

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-06-06 en date du 12 décembre 2019 approuvant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-03-05 en date du 1er juillet 2021 validant le règlement d'attribution des aides du Programme Local de l'Habitat de Haute-Corrèze Communauté pour la période 2019-2025 aux communes dans le cadre des autres actions PLH ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH, et en particulier de l'action 2 portant sur les aides attribuées aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH RR et de l'OPAH RU (modificatif n°2) ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini dans le règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH ont été fournies par les propriétaires occupants ou bailleurs pour donner suite à la réalisation des travaux de rénovation ;

Le versement de l'aide aux propriétaires privés peut-être effectué selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	Commune	Action du PLH		Date de la commission d'attribution	Montant de l'aide attribuée	Montant de l'aide recalculée sur factures
DI MURRO	Laetitia	PO	Liginiac	Action 2.1-3.1	Lutte contre la vacance	31/10/2023	5 000 €	5 000,00 €
GUINOT	Thierry	PB	Magnat l'Etrange	Action 2.4.1.2	Attractivité centre -bourg - Transformation	05/12/2023	10 000 €	10 000,00 €
TUAL	Anthony	PO	Lamazière Basse	Action 2.1-3.1	Lutte contre la vacance	12/06/2024	5 000 €	1 794,90 €

Délibération n°2025-03-12



Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20250618-20250312-DE



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **AUTORISER** le versement de l'aide aux bénéficiaires conformément au tableau proposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 18 juin 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-03-12



Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20250618-20250312-DE

